

REGLEMENT SPORTIF DU CHAMPIONNAT DIVISION « NATIONALE B » SENIORS HOMMES SAISON SPORTIVE 2018 - 2019

1 LES EPREUVES DE LA COMPETITION

La saison sportive 2018/2019 connaîtra deux compétitions officielles :

- Le Championnat de Tunisie,
- La Coupe de Tunisie,

Ces compétitions seront programmées conformément au calendrier général établi par la FTHB et la LNHB.

La participation au championnat de Tunisie et à la coupe de Tunisie est obligatoire.

2 LE CHAMPIONNAT DE TUNISIE 2018 / 2019

Le Championnat de Tunisie 2018-2019 se déroule en 2 phases :

- **Une première phase** sous forme de championnat tous contre tous en aller et retour, en deux poules équivalentes de huit équipes chacune.
- **La seconde phase** : A l'issue de la première phase les équipes, selon leurs classements respectifs, seront engagées dans les groupes suivants :
 - **Play Off** : les quatre équipes classées en premier de chaque poule
 - **Play Out** : les quatre équipes classées en dernier de leurs poules respectives.

2.1 1ERE PHASE :

2.1.1 CONCEPTION DU CALENDRIER

- Niveau 1 : ESR, ST
- Niveau 2 : USS, FSMH
- Niveau 3: USG, OS
- Niveau 4 : SZ, ASHA
- Niveau 5 : CSM, EMS
- NIVEAU 6 : CHKE, CAB
- NIVEAU 7 : OM, SN
- Niveau 8 : HBCT, CHBCH

- un tirage au sort sera effectué par niveau pour placer chaque équipe d'un niveau de performance dans une poule de manière que chaque poule sera constituée par 8 équipes dont chacune est issue d'un niveau de performance.
- Sera attribué un numéro de 1 à 8 pour chaque équipe d'une même poule.

	POULES	
NIVEAUX	POULE A	POULE B
NIVEAU 1	A1	B1
NIVEAU 2	A2	B2
NIVEAU 3	A3	B3
NIVEAU 4	A4	B4
NIVEAU 5	A5	B5
NIVEAU 6	A6	B6
NIVEAU 7	A7	B7
NIVEAU 8	A8	B8

Les équipes seront placées dans cette matrice conformément à leurs numéros respectifs issus du tirage au sort.

JOURNEES	POULE A				POULE B			
J1	A4 – A7	A1 – A3	A2 – A6	A5 – A8	B4 – B7	B1 – B3	B2 – B6	B5 – B8
J2	A3 – A4	A6 - A1	A7 – A5	A8 – A2	B3 – B4	B6 - B1	B7 – B5	B8 – B2
J3	A4 – A2	A5 – A3	A1 – A7	A8 – A6	B4 – B2	B5 – B3	B1 – B7	B8 – B6
J4	A1 – A4	A6 – A5	A2 – A3	A7 – A8	B1 – B4	B6 – B5	B2 – B3	B7 – B8
J5	A4 – A6	A5 – A2	A3 – A7	A8 – A1	B4 – B6	B5 – B2	B3 – B7	B8 – B1
J6	A2 – A7	A1 – A5	A6 – A3	A4 – A8	B2 – B7	B1 – B5	B6 – B3	B4 – B8
J7	A5 – A4	A7 – A6	A2 – A1	A3 – A8	B5 – B4	B7 – B6	B2 – B1	B3 – B8

A l'issue de cette phase les 4 premières équipes de chacune des 2 poules seront qualifiées pour le Play- off lors de la 2^{ème} phase. Les 4 autres équipes joueront le Play-Out.

2.1.2 ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT DURANT LA PREMIERE PHASE :

2.1.2.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matches Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité : 0 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

2.1.2.2 CLASSEMENT :

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

2.1.2.3 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et Retour »):

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.

2 Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

2.1.2.4 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de la 1^{ère} phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour,
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés),
3. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque dans leurs confrontations directe de l'aller et du retour,
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire, sera la mieux classée,
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence durant cette phase,
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque durant cette phase,
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

2.2 DEUXIEME PHASE :

2.2.1 LE PLAY-OFF :

Les 8 équipes classées de 1 à 4 dans leurs poules respectives à l'issue de la première phase joueront un championnat (en aller et retour) en poule unique **en tenant compte des confrontations directes** durant la première phase du championnat selon le calendrier suivant :

1^{ère} journée	A1 B4	A2 B3	A3 B2	A4 B1
2^{ème} journée	B3 A1	B2 A2	B4 A4	B1 A3
3^{ème} journée	A1 B2	A2 B1	A3 B4	A4 B3
4^{ème} journée	B1 A1	B4 A2	B3 A3	B2 A4

A l'issue de ce play-off les équipes seront classées de 1 à 8.

Accèdent automatiquement en division nationale A, les quatre équipes classées premières durant cette phase.

2.2.2 LE PLAY-OUT :

Les 8 équipes classées de 5 à 8 dans leurs poules respectives durant la première phase joueront un championnat (en aller et retour) en poule unique **en tenant compte des confrontations directes durant la première phase** du championnat selon le calendrier suivant:

1^{ère} journée	A5 B8	A6 B7	A7 B6	A8 B5
2^{ème} journée	B7 A5	B6 A6	B8 A8	B5 A7
3^{ème} journée	A5 B6	A6 B5	A7 B8	A8 B7
4^{ème} journée	B5 A5	B8 A6	B7 A7	B6 A8

Rétrogradent automatiquement en division d'honneur, les quatre équipes classées dernières durant cette phase.

2.2.3 ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT DURANT LA DEUXIEME PHASE :

2.2.3.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matches Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité : 0 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

2.2.3.2 CLASSEMENT :

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

2.2.3.3 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et Retour » de la 2^{ème} phase en tenant compte des confrontations directes durant la 1^{ère} phase:

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.
- 2 Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

2.2.3.4 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de cette phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour,
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés),
3. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque dans leurs confrontations directes (deuxième phase et confrontations directe durant la première phase),
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire sera la mieux classée,
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence sur toute la compétition (deuxième phase et confrontations directe durant la première phase),
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque sur toute la compétition (deuxième phase et confrontations directe durant la première phase),
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

3 REMARQUES GENERALES

1. Tous les matchs du championnat de la division nationale B seniors Garçons ainsi que les matchs de coupe seront désignés dans des salles. Les clubs ne disposant pas de salles recevront dans les plus proches salles disponibles.
2. Tout match de Championnat reporté pour une raison quelconque sera joué au cours de la même semaine ou au cours de la semaine qui suit selon la disponibilité du calendrier général dans la même salle ou dans la salle la plus proche(en cas d'indisponibilité de la salle)
3. Pendant les trois dernières journées pour chacune des deux phases aucun motif ne sera pris en considération pour toute demande du report d'une rencontre; l'équipe défaillante perdra son match par forfait, sauf cas de force majeure accepté par le bureau de la Ligue Nationale.
4. Le principe est qu'aucune modification du calendrier général ne sera introduite pour les compétitions internationales des clubs si celles-ci ne sont pas programmées à des dates précises au préalable.
5. Le démarrage de la phase retour ne se fait qu'après la mise à jour de tous les matchs de la phase aller et de homologation de leurs résultats respectifs.

4 LA COUPE DE TUNISIE 2018-2019

Voir organisation et règlement de la Coupe de Tunisie.

5 ORGANISATION ET AUTRES PREDISPOSITIONS :

Les obligations relatives à l'organisation incombent aux clubs recevant ou désignés en premier. Ces obligations comportent outre celles stipulées aux règlements généraux de la FTHB, les obligations suivantes :

5.1 OBLIGATION D'INFORMATION

Le club recevant ou désigné en premier est tenu d'envoyer au plus tard une heure après la fin de la rencontre la feuille de match au siège de la Ligue Nationale pour les matchs de Championnat sur le mail : lnhb@federationhandball.tn ou par Fax N° 71238096 et au siège de la FTHB pour les matchs de Coupe sur le mail contact@federationhandball.tn ou par Fax N°71282566.

Les correspondances de la Ligue Nationale de Hand Ball ne se feront qu'aux adresses mail délivrées par les clubs.

5.2 BILLETTERIE

Selon Règlements généraux de la FTHB.

5.3 OBLIGATION DE SECURITE ET DE COUVERTURE SANITAIRE :

Les frais relatifs à l'assistance en matière de sécurité et de santé sont à la charge du club recevant.

5.4 OBLIGATION ENVERS LE SERVICE DE CONTROLE ANTI DOPAGE:

Le club recevant doit mettre à la disposition de l'équipe du contrôle antidopage de l'Agence Nationale Anti-dopage un local ainsi que la quantité de boissons indiquée en pareilles circonstances.

5.5 OBLIGATION ENVERS LES TECHNICIENS VIDEO

Le club recevant est tenu d'autoriser l'accès à la salle aux techniciens vidéo mandatés par la Fédération ou porteurs de cartes de Presse Professionnelles pour assurer la couverture vidéo de la rencontre et doit tout mettre en œuvre pour leur faciliter l'exécution de leur mission. Les techniciens vidéo accrédités seront munis d'une carte délivrée par la Fédération ou le cas échéant d'un ordre de mission.